

## LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE

### QUESTION AU SUJET DU CONGÉDIEMENT DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances aurait-il l'obligeance de nous dire si le Gouvernement continue, étant donné la tendance actuelle des prix au Canada, d'appliquer son programme de congédiement du personnel de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

**L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances):** A cette question, telle que l'a posée l'honorable député, il faut répondre par l'affirmative; cependant, il conviendrait peut-être que j'ajoute un mot d'explication. La Chambre n'ignore pas que les pouvoirs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre découlent de la loi sur le maintien de mesures transitoires et que cette loi prévoit des restrictions sévères. On ne peut réimposer la régie à l'égard d'un article quelconque, une fois qu'elle a été supprimée. Le discours du trône prévoit que le Gouvernement demandera au Parlement d'adopter des mesures d'urgence et je suppose que toute nouvelle réglementation jugée nécessaire sera imposée en vertu de cette loi.

Le personnel de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a été réduit à sa plus simple expression, et on a l'intention de poursuivre la ligne de conduite tendant à congédier le personnel de cette Commission.

## L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

### MODIFICATIONS APPORTÉES À LA CONSTITUTION— CORRESPONDANCE AVEC LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Le premier ministre a déposé hier la correspondance échangée entre le Gouvernement et les premiers ministres de plusieurs provinces au sujet de propositions visant la modification de la constitution. Dans des circonstances analogues, l'an dernier, le premier ministre a proposé que ces documents soient versés au hansard. Vu leur importance, fera-t-il de même cette fois, pour la gouverne de la Chambre?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si la Chambre désire que ces documents soient versés en appendice au hansard, il serait dans l'ordre, je crois, que vous en décidiez.

**M. l'Orateur:** Est-ce le bon vouloir de la Chambre que la correspondance mentionnée soit versée en appendice au hansard?

**Des voix:** Adopté.

*(Le texte de la correspondance est versé en appendice au hansard, pages 46 à 50.)*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### APPLICATION DE LA DÉCISION DU JUGE KELLOCK AUX EMPLOYÉS D'HÔTEL ET À CEUX DU TRANSPORT PAR EAU

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Lui a-t-on soumis des observations réclamant que la décision du juge Kellock soit applicable aux employés d'hôtel et à ceux du transport par eau aussi bien qu'aux cheminots, comme le voulait, croyait-on, le parlement, lors de l'étude de la question, pendant la dernière session? Le premier ministre peut-il nous dire s'il a été tenu compte de telles observations?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Les chefs des syndicats ouvriers sont venus me voir il y a quelque temps,—je ne sais plus trop à quelle date, mais c'était après la publication de l'arbitrage,—pour demander qu'on prenne quelque mesure à l'égard de la distinction établie, dans la décision, entre les cheminots et les employés d'hôtel et des services de transport par eau. J'ai répondu que le Gouvernement avait appliqué la loi approuvée par le parlement, qu'il n'avait pas l'intention de solliciter l'adoption d'autres mesures et que, à défaut d'une nouvelle loi, la décision de l'arbitre devrait être maintenue.

## DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mercredi 31 janvier, sur la motion de M. W. H. McMillan, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'offrir tout d'abord mes félicitations au proposeur de la motion (M. McMillan) et à celui qui l'a appuyée (M. Breton). Tous deux se sont acquittés de leur tâche d'une manière digne d'éloges, ce qu'admettront, j'en suis sûr, tous les députés.

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'un des moments les plus graves de l'histoire de notre pays. Le caractère si dangereux de la